

Nombre de membres : 34

N°2021-47

En exercice : 33

Abstentions : 0

Présents : 29

Exprimés : 33

Pouvoirs : 4

Pour : 33

Votants : 33

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt et un, le jeudi 10 juin à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Espace « Robert Morange » à ORADOUR-SUR-VAYRES sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 03 juin deux mille vingt et un.

Présents : Christophe Gérard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, François Chaulet, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Hervé Mazeaud, Bertrand Jayat, Pierre Hachin, Jérôme Suet.

Suppléants présents :

Pouvoirs : Jean Maynard pouvoir à Christian Vignerie, Patrick Gibaud pouvoir à Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud pouvoir à Louis Furlaud, Stéphane Seyer pouvoir à Christophe Gérard

Secrétaire de séance : Thierry Dauchart

Objet : Désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants appelés à siéger au sein du conseil d'administration de la Mission Locale Rurale.

Monsieur le président explique que les missions locales sont les acteurs territoriaux des politiques de jeunesse, ainsi que les opérateurs de la mise en œuvre des dispositifs publics d'insertion sociale et professionnelle des jeunes pilotés par l'Etat et les collectivités territoriales.

La Mission Locale Rurale de la Haute-Vienne a souhaité réformer ses statuts en s'appuyant sur les communautés de Communes, et ainsi favoriser une représentation politique locale.

A cet effet, les projets de statuts qui seront examinés en assemblée générale extraordinaire en date du 29 juin 2021 prévoient que chaque communauté de communes est représentée par deux membres titulaires et deux membres suppléants, qu'ils soient conseillers municipaux ou communautaires. Ces projets de statuts sont joints à la présente note de synthèse.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur Christophe GEROUARD et Madame Josiane LEFORT en qualité de membres titulaires, et Madame Chantal CHABOT et Monsieur Thierry DAUCHART en qualité de membres suppléants appelés à siéger au sein du conseil d'administration de la mission locale rurale.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD